

ASSISES NATIONALES DE LA Biodiversité

7^{ème} édition

Bienvenue en Corse, île de biodiversité

5, 6, 7 JUILLET 2017
Palais des Congrès
AJACCIO

Dossier
de presse



www.assises-biodiversite.com

@ReseauBiodiv

@ecomaires

#ANBiodiv

Benvenuti in Corsica, isula di biudiversità

ASSISE NAZIONALE DI A Biodiversità

Un évènement



Co-organisé avec



Sous le
Parrainage
de

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

Sous le
Haut-Patronage
de



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

SOMMAIRE

Photo : Merou et Gorgones, OEC, E. Volto



- I. Communiqué de presse de mars 2017, *page 3*
- II. La biodiversité en France, *page 5*
- III. Au programme des Assises, *page 7*
- IV. Les visites organisées sur le terrain, *page 11*
- V. La remise des prix du Pôle-Relais Lagunes Méditerranéennes, *page 12*
- VI. Le concours « Villes de Miel », *page 14*
- VII. Entretien avec Jean-Marc CAILLOIS, IRSTEA, *page 15*
- VIII. La Ville d’Ajaccio, *page 19*
- IX. La Communauté d’Agglomération du Pays Ajaccien, *page 21*
- X. Le département de Corse-du-Sud, *page 23*
- XI. Les Eco Maires, *page 25*
- XII. IDEAL Connaissances / Réseau ENB *page 26*
- XIII. Entretien avec Stéphanie RUEL, Département de l’Essonne, *page 27*
- XIV. Infos pratiques et contacts, *page 30*

I. COMMUNIQUÉ DU 16 MARS 2017

7^e ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ

Du 5 au 7 juillet 2017, à Ajaccio - Aiacciu

Avec l'émergence de l'Agence Française pour la Biodiversité, les acteurs de l'environnement trouvent une nouvelle institution pour mieux préserver la nature. Dans ce contexte, comment s'organisent les territoires ? Comment l'AFB remplit-elle son rôle ? Les Assises de la biodiversité les 5, 6 et 7 juillet prochains permettront aux congressistes attendus à Ajaccio d'y réfléchir et de découvrir simultanément toute la biodiversité des milieux insulaires de la Corse. L'événement est organisé par IDEAL Connaissances et les Eco Maires.

La Corse : un refuge pour la biodiversité



Photo : îles sanguinaires, OMT (c) J.C. Attard

Si les Assises de la Biodiversité ont lieu à Ajaccio cette année, ce n'est pas par hasard... Le territoire corse permet en effet de mieux appréhender la biodiversité dans les milieux insulaires et marins. Ce sera d'ailleurs l'objet de la conférence plénière de clôture intitulée : « Mers et Océans : 71% de notre responsabilité ».

De plus, la Corse dispose depuis 1982 d'un statut particulier ; elle est devenue en 2002 une collectivité territoriale décidant des grandes orientations de la politique environnementale de l'île, et les met en application grâce notamment à l'Office de l'Environnement de la Corse - Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica, qui intervient dans tous les domaines de la biodiversité.

La Collectivité Territoriale de Corse, ses agences et office, ainsi que ses partenaires les Conseils Départementaux de Haute Corse et de Corse du Sud, la CAPA, la ville d'Ajaccio, l'Université de Corse, ont souhaité recevoir les Assises Nationales de la Biodiversité 2017, et en sont les co-organisateurs.

Parce que la Corse occupe une place stratégique en Méditerranée et qu'elle a un sens aigu de la protection de ses espaces remarquables, elle peut se réjouir de constituer un territoire incontournable et exemplaire en matière de politiques publiques nationales et européennes.

La Corse a l'ambition, de par sa place au cœur de la Méditerranée, d'être l'une des pierres angulaires de ces politiques pour la protection de cette mer fragile et menacée, et de créer les liens indispensables entre le Nord et le Sud, l'Orient et l'Occident.

Un regard complet sur la nouvelle Agence Française pour la Biodiversité (AFB)



L'arrivée de l'AFB bouleverse le paysage institutionnel chargé de préserver et de mettre en valeur la biodiversité. Créée le 1^{er} janvier 2017, l'AFB parrainera cette septième édition. La mission de préfiguration de l'AFB était intervenue à Dijon lors de l'édition 2015, et l'équipe d'installation de l'AFB avait participé à la sixième édition à Clermont-Ferrand l'an passé. Ce soutien renforce ainsi la crédibilité et la légitimité de cet événement.

Les participants et intervenants étudieront notamment la déclinaison territoriale de l'AFB, avec un atelier entièrement consacré aux Agences Régionales pour la Biodiversité (ARB). La capacité de l'AFB à rassembler toutes les parties prenantes sera aussi au cœur des débats, d'où le thème de la plénière d'ouverture sur la reconquête de la biodiversité : « sommes-nous enfin prêts à agir ensemble ? ».

Les Assises : un moment privilégié pour les acteurs de la biodiversité



Ce sera le septième rendez-vous pour ces Assises : appréciées des professionnels de l'environnement, elles s'inscrivent dans une logique de formation en proposant à chaque édition des ateliers pratiques pour les problématiques de terrain. Elles représentent donc un moment important pour les professionnels en charge de la préservation et la mise en valeur de la biodiversité dans les politiques locales et nationales.

Des conférences généralistes intégrant le contexte politique et réglementaire sont également proposées : cette année, les Assises seront le premier événement consacré à l'environnement après les échéances électorales des présidentielles et législatives.

Voici en intégralité les parcours qui sont proposés aux participants et qui rendent compte de la diversité des sujets liés à la biodiversité :

- **Gouvernance territoriale et biodiversité** : comment les acteurs publics, privés, associatifs et les citoyens peuvent allier leurs compétences ?
- **Socio-économie et biodiversité** : comment intégrer la biodiversité dans une politique de développement économique au service des citoyens ?
- **Droit et biodiversité** : comment appliquer la norme environnementale pour mettre en place des politiques efficaces et respectueuses de la règle ?
- **Cadre de vie et biodiversité** : comment la biodiversité se révèle-t-elle être un atout pour améliorer les conditions sanitaires (alimentation), de travail (agriculture), et de sécurité (gestion des risques naturels) des usagers ?
- **Nature et culture** : comment la biodiversité joue-t-elle un rôle dans l'attractivité du territoire ? Et comment permet-elle d'émanciper les consciences (luttons environnementales) ?

II. LA BIODIVERSITE EN FRANCE

Un écosystème fragile

La préservation de la biodiversité fait partie des priorités des politiques environnementales. Le retour à la nature est encouragé, les actions participatives multipliées un peu partout dans le pays. Loin d'être un effet de mode, la biodiversité intéresse de plus en plus...

Pourtant elle reste vulnérable. L'extinction des espèces animales et végétales se poursuit. 60% des écosystèmes mondiaux sont dégradés et l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) estime qu'un mammifère sur quatre et un oiseau sur huit sont menacés de disparition dans le monde ! Les scientifiques estiment que les espèces vivantes disparaissent à un rythme 100 à 500 fois plus rapide que le taux « naturel » d'extinction attendu. En 570 millions d'années, cinq crises d'extinction massive ont eu lieu, l'humanité provoquera-t-elle la sixième ?

Sur son territoire, la France, qui possède une biodiversité parmi les plus riches d'Europe continentale grâce notamment à la côte méditerranéenne, a développé une politique de conservation de la nature (zones naturelles, parcs nationaux...). C'est aussi le cas dans tous les territoires d'outre-mer dont l'importante biodiversité doit être préservée. L'environnement fait partie du programme de tout élu, à l'échelle locale comme sur le plan national. La France dispose en effet d'une panoplie d'outils de protection très diversifiée, car il est évident que la biodiversité ne se protège pas de la même façon en ville qu'à la campagne, en métropole qu'en outre-mer...

Qu'a-t-on fait pour la biodiversité ?

Parmi les dispositifs créés, citons les zones Natura 2000 qui protègent les écosystèmes et les espèces. 1 753 sites Natura 2000 existent en France sur les 27 000 sites européens. A noter aussi le Grenelle de l'environnement, initié en 2007 sous la présidence de Nicolas Sarkozy, qui a proposé pas moins de 119 mesures dont la réalisation d'une trame verte permettant aux écosystèmes de maintenir leur fonctionnement et aux espèces de franchir les obstacles les plus difficiles (autoroutes, barrages...), jusqu'à l'émergence de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) sous le quinquennat de François Hollande. Avec l'élection récente d'Emmanuel Macron à l'Elysée, c'est Nicolas Hulot – l'un des plus fervents défenseurs de la nature – qui prend les rênes du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Revenons un peu en arrière pour comprendre quelles ont été les grandes étapes, en France et dans le monde, en faveur de la faune et la flore :

1947 : création des parcs naturels régionaux (France)

1975 : création du Conservatoire du littoral (France)

1976 : loi relative à la protection de la Nature (France)

1985 : apparition du terme « biodiversité », principalement utilisé par les scientifiques

1992 : Sommet de la Terre à Rio-de-Janeiro, ratifie la convention sur la diversité biologique, signée aujourd’hui par 193 pays

1992 : Dans la foulée du sommet de Rio, l’Union Européenne s’engage à enrayer la diminution de son patrimoine naturel et crée un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000

2002 : Sommet de la Terre à Johannesburg qui prévoyait de stopper l’érosion de la biodiversité pour 2010

2004 : Stratégie nationale pour la biodiversité (France)

2007 : Grenelle de l’environnement (France)

2010 : Année internationale de la biodiversité déclarée par les Nations Unies

2014 : Création de l’Agence Française de la Biodiversité (opérationnelle en janvier 2017)

2015 : Accord international de Paris sur le climat (« Cop 21 »)

2016 : La loi pour la « reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » est définitivement adoptée le 20/07/2016 par l’Assemblée nationale

Où en est-on aujourd’hui ?

Avec la naissance de l’Agence Française pour la Biodiversité, 2017 est une année importante pour la défense de la nature et la reconquête de la biodiversité. La loi débattue pendant des mois à l’Assemblée nationale a été définitivement votée en juillet 2016, puis promulguée en août par le président de la République François Hollande.

Le rôle de cette institution, partenaire des Assises de la Biodiversité, est de mettre en valeur toutes les innovations dans les politiques de préservation de la nature. Elle réunit l’Onema (Office nationale de l’eau et des milieux aquatiques), l’Aten (Atelier technique des espaces naturels), l’agence des aires marines protégées et les Parcs nationaux. Sa mission est d’articuler de façon plus efficace les missions de ces établissements et d’appuyer les collectivités locales et le secteur privé dans la prise en compte de la biodiversité dans les projets d’aménagements et d’urbanisme. Avec elle, plusieurs Régions officialisent leurs engagements à créer des agences régionales de la biodiversité (ARB).

Afin de poursuivre ces réflexions institutionnelles sur la biodiversité, notez les deux rendez-vous suivants :

A 17h le mercredi 5/07 (en Auditorium) :

Conférence pilotée par l’AFB : « les territoires et l’Agence Française pour la Biodiversité en action », avec Philippe MARTIN, président du CA de l’AFB.

A 15h15 le jeudi 6/07 (en Auditorium) :

Communication de l’AFB sur le second appel national des ABC, avec Christophe AUBEL, directeur général de l’AFB.

III. AU PROGRAMME DES ASSISES

De nombreux ateliers techniques et conférences agrémenteront les deux premières journées, autour des parcours thématiques suivants :

- **Gouvernance territoriale et biodiversité**
- **Socio-économie et biodiversité**
- **Droit et biodiversité**
- **Cadre de vie et biodiversité**
- **Nature et culture**

La reconquête de la biodiversité : comment agir tous ensemble ?

L'interrogation est toujours portée sur la suffisance des lois et de la création de nouvelles structures pour préserver la biodiversité, mais aussi sur l'adoption d'une culture du respect des règles. L'enjeu est maintenant d'innover en utilisant, de manière responsable, les ressources économiques, sociales, et culturelles issues de la biodiversité. Une nouvelle manière d'agir et de penser est réalisable si tous les acteurs publics, privés, associatifs, scientifiques et civils sont associés et mettent en exergue leurs savoirs et l'intérêt commun. Cette nouvelle approche est une voie vers la reconquête de la biodiversité. Les intervenantes débattront ainsi sur le nécessaire rassemblement citoyen autour de la biodiversité et aussi sur la place des femmes dans la préservation de la biodiversité.

> *conférence d'ouverture « Et si la biodiversité était l'affaire de tou(te)s ? Femmes en action pour la biodiversité », à 10h30 le 5/07, en Auditorium*

Les mers et océans

La disparition progressive de la biodiversité marine est la conséquence d'une exploitation intensive des ressources de ce milieu, de la pollution, du rejet des déchets, du dérangement, de la fréquentation excessive de certains milieux... Les solutions passent par exemple par un renforcement des coopérations internationales, pour trouver des accords permettant une gestion raisonnée des activités anthropiques comprenant la nécessaire mise en protection d'espaces significatifs, par une mutualisation des savoirs pour identifier les autres causes qui impactent cet environnement et trouver des leviers d'innovations. Elles doivent aussi trouver leur source dans la sensibilisation des citoyens, et avoir une dimension globale en s'intéressant notamment aux milieux d'eaux douces. Une séance plénière est intégralement consacrée à ce thème, durant laquelle le vice-président de la Fondation Prince Albert II de Monaco, Bernard FAUTRIER, ainsi que Ségolène ROYAL, ancienne ministre de l'Ecologie, donneront leur point de vue.

> *conférence de clôture « Mers et océans, 71% de notre responsabilité », à 15h40 le 6/07, en Auditorium*

L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) pour renforcer l'action territoriale

Mercredi 5 juillet, à 17h, un atelier dédié à la démarche de la nouvelle Agence Française pour la Biodiversité, sera piloté par l'AFB même, et permettra de mieux comprendre l'action partenariale et l'animation du processus de préfiguration, notamment de l'ARB PACA.

Les récentes lois reconnaissent et renforcent considérablement le rôle des collectivités territoriales dans la gestion et la reconquête de la biodiversité. Celles-ci agissent seules ou en partenariat. De très nombreuses initiatives sont initiées pour favoriser ces partenariats et contribuer à la mise en synergie des acteurs impliqués dans les politiques publiques pour la biodiversité. L'adaptation du partenariat aux enjeux de chaque territoire, son insertion dans les dynamiques existantes, la progressivité de sa mise en œuvre compteront parmi les clés du succès de la démarche. A travers un panorama des nombreuses initiatives récemment proposées aux acteurs des territoires, cet atelier sera l'occasion :

- d'identifier les facteurs clés de la mobilisation des acteurs dans ces dynamiques ; et les pistes de progrès à prendre en compte (11^e programme des Agences de l'eau, stratégies régionales de biodiversité, etc)
- de valoriser les démarches de collaboration entre les acteurs locaux, notamment autour d'approches innovantes ou transversales (interface des milieux humides, terrestres, et marins par exemple)

> *A noter : le point presse de l'AFB sur le salon des Assises le jeudi 6/07 matin (heure à venir) et l'atelier du 5/07 à 17h, en Auditorium*

La biodiversité face au changement climatique

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité sont deux phénomènes mondiaux inextricablement liés qui appellent des solutions locales. Les intervenants partageront des expériences et des pistes de solutions collectives relevant conjointement ces deux défis planétaires. De l'évaluation des effets du changement climatique à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, les présentations illustreront non seulement des actions innovantes mais aussi l'importance de l'association des acteurs dans le succès de ces solutions. Irstea¹ interviendra sur ce thème, Jean-Marc Callois (directeur du département Territoires) précise d'emblée que la difficulté est « de distinguer les effets ponctuels – dus par exemple à une sécheresse occasionnelle – de l'aspect climatique qui concerne le temps long et repose sur des grands cycles – impliquant l'ensemble du système Terre ».

> *atelier 9 « La biodiversité face au dérèglement climatique », à 17h le 5/07, en salle J.J. Rousseau*

La performance économique de la biodiversité

« Economie et écologie sont deux termes qui ont la même racine. On les oppose souvent alors qu'il faudrait les lier, car dans les deux cas il s'agit de gérer des ressources, et des ressources rares » pense également Jean-Marc Callois (Irstea) qui interviendra lui-même sur ce sujet lors des assises. De fait, se demander en quoi la biodiversité représente une performance économique pour un territoire est une question très pertinente. Il est utile de penser la biodiversité comme une source de croissance et de création d'emplois : « c'est en se plaçant au centre des grands enjeux économiques que nous pouvons parvenir à mettre la biodiversité au cœur des décisions publiques et privées » ajoute le docteur en sciences économiques. Les intervenants réfléchiront sur les moyens par lesquels la biodiversité s'impose comme un élément structurel du développement économique.

¹ Irstea = Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

> atelier 12 « La biodiversité comme sources d'atouts économiques locaux », le 6/07 à 9h30, en Auditorium

> retrouvez aussi l'intégralité de l'interview de Jean-Marc Callois (Irstea) en page 14

Les indicateurs de la biodiversité

Quels indicateurs pour quels objectifs ? Jusqu'où aller dans les analyses socio-économiques ? Proposer des indicateurs, des méthodes d'évaluations, et des modèles d'expertises bénéfiques pour la biodiversité... Plusieurs intervenants réagiront à ces questions, dont Julien Touroult du Muséum National d'Histoire Naturelle (directeur adjoint, UMS 2006 PatriNat – Centre d'expertise et de données sur la nature - AFB – CNRS – MNHN -) qui nous apporte les éléments explicatifs suivants.

Le but d'un indicateur est d'éclairer une question en apportant une quantification simplifiée de la réalité et de son évolution dans le temps.

Pour répondre à l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), les équipes du Muséum national d'Histoire naturelle (VigieNature - CESCO et INPN - UMS PatriNat) développent des indicateurs sur l'état et les tendances de la biodiversité, sur le niveau de connaissance et également sur les espaces naturels.

Exemples d'indicateurs produits par le Muséum :

- Les tendances des communautés d'espèces (oiseaux, chiroptères...), en s'intéressant par exemple à la spécialisation à l'habitat ou aux températures préférentielles des espèces ; ces indicateurs démontrent des recompositions au détriment des espèces les plus spécialistes ou de celles de milieux « plus frais », traduisant ainsi les pressions sur l'environnement.
- Une quantification de l'expansion des espèces exotiques envahissantes, qui montre une accélération de leur propagation à partir des années 1970 ;
- Une estimation du niveau moyen de connaissance naturaliste, à partir des données partagées dans l'INPN-SINP, accompagnée d'une carte des zones déficitaires ;
- Des indicateurs sur l'état de conservation des milieux et espèces, à partir des évaluations de la Liste rouge et des rapportages communautaires (Directive Habitats) ;

Grâce à l'INPN (inpn.mnhn.fr) qui consolide les données sur la nature, le Muséum produit également des synthèses annuelles comme le nombre d'espèces connues, menacées ou endémiques en métropole et dans chaque territoire d'Outre-mer, les surfaces et évolutions des aires protégées etc.

La littérature scientifique est abondante sur les indicateurs avec une profusion d'indices, chacun avec leur intérêt et limite. Le principal frein au développement d'indicateurs représentatifs réside dans le manque de programmes de surveillance des écosystèmes et espèces. Pour aller plus loin, comme le souligne le rapport « diagnostic pour une stratégie de connaissance », il faudrait développer de nouveaux suivis à long terme, couvrant plus d'habitats et de groupes fonctionnels et intégrant la mesure des pressions et de la gestion des milieux.

> atelier 2 « Evaluations, expertises et indicateurs de la biodiversité », le 5/7 à 15h en salle J.J. Rousseau

Des écoliers récompensés...

Depuis 6 ans, le Département de la Haute-Corse organise le concours des « Trophées du Développement Durable », projet global de sensibilisation des scolaires au Développement Durable. L'École Ottaviani de Santo Pietro di Venaco, lauréate du premier prix dans la catégorie Elémentaire, s'est attelée, dans le cadre du concours, à raconter un métier en rapport avec la protection de l'environnement et le développement durable. Une BD intitulée « Un séjour pas comme les autres » a été ainsi réalisée par les enfants en collaboration avec l'Office National des Forêts.

Une classe unique d'enfants d'une vingtaine d'élèves de 4 ½ ans à 10 ans viendra donc aux Assises, accompagnée de leur institutrice Florence Cachia, pour présenter l'œuvre qui lui a permis de remporter le premier prix de la catégorie Elémentaire du concours.

Après une introduction par le Département de la Haute-Corse, l'œuvre sera présentée par l'institutrice et les enfants : une BD autour du métier de Garde Forestier, avec une interview réalisée par les enfants et une sortie forêt faite avec le Garde Forestier. Les autres œuvres des classes primées seront présentées sous format de panneaux d'exposition.



Photo : Département de Haute-Corse

> Pour en savoir plus : <http://www.haute-corse.fr/site/index.php?page=les-trophees-du-developpement-durable-de-la-haute-corse>

> rendez-vous le 6/07 à 14h30 en salle Claude Papi

N'hésitez pas à vous référer au **guide du participant** ! Il indique toutes les conférences et moments forts des Assises, avec les salles...

Et n'oubliez pas les **speed meetings de la biodiversité** à 14h30 le jeudi 6 juillet (salle Claude Papi).

IV. LES VISITES ORGANISÉES SUR LE TERRAIN

Comme à chaque édition, les organisateurs prévoient une série de visites permettant de concrétiser sur le terrain tous les sujets débattus lors des conférences. L'occasion pour les participants de découvrir les sites exceptionnels de la Corse, et pour la presse, de réaliser des interviews et de tourner des images avec des acteurs de la biodiversité.



Photo : Laricio, PDoBorromei

La journée du 7 juillet est consacrée à des visites de sites permettant de conclure les assises sur une note concrète et sur le terrain !

Au moins cinq parcours sont proposés aux participants, chacun couvrant un lieu emblématique de l'exceptionnel patrimoine naturel de la Corse :

- **la réserve naturelle de Scandulà** : classée au patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO), située au cœur du Parc Naturel Régional de Corse, cette RN s'étend sur 1 520 ha
- **les Iles sanguinaires et la pointe de la Parata**, espace naturel aux portes d'Ajaccio
- **la réserve naturelle de l'étang de Biguglia**, poumon écologique en milieu urbain (au cœur du grand Bastia) et le laboratoire Stella Mare d'étude des ressources en mer
- **la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio**, plus grande réserve de Méditerranée occidentale : essentiellement marine, elle s'étend sur 79 640 ha
- immersion dans **les écosystèmes de montagne corse** : pour observer les mouflons de Corse, les grands rapaces et la sitelle dans leur élément naturel

V. LE PRIX POLE-RELAIS LAGUNES MEDITERRANENNES



Communiqué de presse (Ajaccio, le 5 juillet 2017)

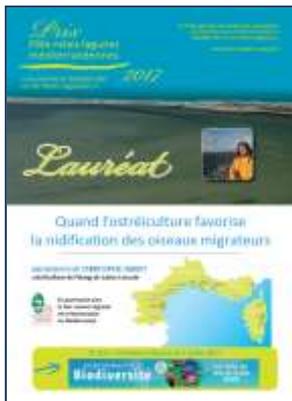
Des coquilles d'huîtres pour les oiseaux migrateurs : une initiative récompensée

Le Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes 2017 sur le thème « économie et biodiversité » est attribué à Christophe Guinot, ostréiculteur de l'étang de Salses-Leucate (Aude) pour son initiative conjointe avec le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Les coquilles d'huîtres de son mas conchylicole recouvrent désormais trois îlots créés en 2016 dans les anciens salins de Sigean pour la reproduction des laro-limicoles coloniaux. Aujourd'hui, des dizaines de couples de sternes naines et pierregarins et leurs poussins y ont élu domicile.

Le prix, d'une valeur de 2 000 euros, vise à permettre au lauréat accompagné du PNR de la Narbonnaise de venir partager cette expérience inédite et réussie de valorisation des déchets conchylicoles, synonyme d'économie circulaire. L'événement de la remise aura lieu le 5 juillet 2017 à 20h (à l'Hôtel de Ville d'Ajaccio) à l'occasion des 7^e Assises nationales de la biodiversité tenues du 5 au 7 juillet à Ajaccio.

Christophe Guinot, son fils Yohann et son épouse Martine se sont engagés en 2016 auprès du PNR de la Narbonnaise à valoriser leurs déchets d'exploitation. L'objectif : favoriser la nidification des laro-limicoles coloniaux, ces oiseaux du littoral (sternes, mouettes, petits goélands et avocettes élégantes) menacés qui se reproduisent au sol sur des îlots peu ou pas végétalisés, et qui affectionnent tout particulièrement ce type de substrat pour construire leur nid. Les coquilles d'huîtres semblent même permettre aux sternes de passer plus inaperçues vis-à-vis des prédateurs en favorisant leur mimétisme. Cette initiative présente également l'avantage d'éviter des coûts d'enfouissement des coquilles d'huîtres et de réutiliser un matériau local peu valorisé.

En mettant en lumière cette expérience inédite et réussie, ce prix a pour ambition de la voir s'étendre sur d'autres îlots du littoral méditerranéen, avec le concours précieux des ostréiculteurs.



Plus d'informations :

- Plaquette de présentation du lauréat 2017 www.pole-lagunes.org/ftp/Prix_polelagunes/2017/PRIXPRLM2017light.pdf

- Site internet du Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes : www.pole-lagunes.org/prix

La remise du Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes est un événement biennal depuis 2011, dont l'objectif est double : mettre en lumière une action exemplaire et innovante sur un territoire lagunaire, et susciter des vocations auprès des élus et maîtres d'ouvrage. En 2017, ce Prix valorise une initiative qui réunit économie et biodiversité en territoire lagunaire.

Ce prix est organisé avec le soutien technique ou financier de l'agence française pour la biodiversité, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Bouches-du-Rhône. Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des Pôles-relais zones humides, créés en 2001 dans la lignée du plan national en faveur des zones humides. Il vise tout particulièrement les gestionnaires et utilisateurs des lagunes, en Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Il est animé par la Tour du Valat, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'environnement de la Corse (OEC). Retrouvez-le sur www.pole-lagunes.org

Les travaux sur les anciens salins de Sigean (11) ont été réalisés dans le cadre du projet européen Life+ ENVOLL. Démarré en 2013 pour 5 ans et demi, il a pour but la protection durable de 9 espèces d'oiseaux du littoral dont l'enjeu de conservation est important : les laro-limicoles coloniaux. Il concerne les régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse et prévoit notamment la création d'îlots de nidification devenue nécessaire du fait de leur destruction par l'érosion ou l'aménagement du littoral. www.life-envoll.eu

Contacts:

- Virginie Mauclert - Coordinatrice du Pôle-relais lagunes méditerranéennes (Tour du Valat, institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes)
mauclert@tourduvalat.org / 07 81 35 67 25 / 04 90 97 29 67

- Christophe Guinot, ostréiculteur de l'étang de Salses-Leucate :
Mas de la Cabane des Tontons, Cul d'oursins, à Leucate :
culdoursin@gmail.com / 09 51 88 12 16

- Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée :
Kattalin Fortuné-Sans, k.fortune@pnrnm.fr / 04 68 42 23 70
Alice Roy a.roy@pnrnm.fr / 06 72 84 54 70

- Projet européen Life+ ENVOLL :
Christelle Galindo, coordinatrice technique (Association Les amis des Marais du Vigueirat)
christelle.galindo@espaces-naturels.fr / 04 90 98 77 42

VI. LE CONCOURS « VILLES DE MIEL »



Les Eco Maires, co-organisateurs des assises de la biodiversité, organisent pour la deuxième fois le concours national « Villes de Miel ». Récompensant les collectivités qui produisent leur miel local, ce concours a pour vocation de sensibiliser sur le rôle crucial des abeilles dans notre écosystème.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) est partenaire de cet événement qui se déroulera en deux temps :

1. **Le jeudi 6 juillet au matin auront lieu les dégustations** des différents miels proposés par les villes candidates par les participants des assises ;
2. **Et l'après-midi seront annoncés en plénière les résultats.**

Ce concours national a pour objectif de mettre en lumière la richesse de la biodiversité locale en promouvant le miel des communes. Organisé dans le cadre de la 7^e édition des Assises nationales de la biodiversité, ce concours a pour but de récompenser et valoriser le travail des collectivités locales alliant préservation et intégration de la biodiversité.

Goûtez vous-même
aux différents miels !
Et participez au
concours !

VII. ENTRETIEN AVEC JEAN-MARC CALLOIS, IRSTEA

Jean-Marc Callois est docteur en sciences économiques et directeur du département Territoires à IRSTEA. Le 30 mai 2017.

En quoi la biodiversité représente-t-elle une « performance économique » pour un territoire ?

Economie et écologie sont deux termes qui ont la même racine. On les oppose souvent alors qu'il faudrait les lier, car dans les deux cas il s'agit de gérer des ressources, et des ressources rares. La différence est qu'en écologie on parle d'un ensemble d'espèces en interaction, et qu'il n'y a pas la même notion d'intentionnalité qu'en économie. L'économie est souvent réduite à la recherche du profit. Mais, entre les deux, existe cette même notion de « ressource rare ». Le fonctionnement des écosystèmes et la biodiversité qui le sous-tend, constituent de telles ressources rares et précieuses. Ce sont des éléments essentiels de soutien de l'activité économique. Car si l'on prolonge la logique jusqu'au bout, sans la biodiversité, on n'a pas d'air ni de sol ! Cela peut paraître naïf de le dire... mais il faut bien rappeler qu'à long terme, toute activité économique est conditionnée par la biodiversité. L'inconvénient est que l'on se place alors sur des échelles de temps et d'espace tellement importantes par rapport aux échelles des décisions économiques que cela n'est pas pris en compte spontanément. Les acteurs économiques ne tiennent donc pas compte au quotidien de tous les bénéfices de la biodiversité.

Et si on parlait de la performance économique de la biodiversité en termes de croissance ou de création d'emplois ?

En effet, c'est en se plaçant au centre des grands enjeux économiques que nous pouvons parvenir à mettre la biodiversité au cœur des décisions publiques et privées. Il y a trois aspects sur lesquels j'aimerais revenir. D'abord, la biodiversité contribue directement à un certain nombre d'activités productives : agricoles, forestières, mais aussi touristiques. Le tourisme constitue l'un des premiers postes d'excédent commercial de la France. Or, une étude récente que nous avons réalisée montre qu'un tiers de l'activité touristique en milieu rural est directement conditionnée par la qualité des espaces naturels, ce qui est loin d'être négligeable. Ensuite, le fait est que la biodiversité est une source d'inspiration et d'amélioration pour les activités économiques et contribue à la création de valeur. Il s'agit de profiter du bon fonctionnement des écosystèmes pour mieux produire. L'exemple type dans le secteur agricole est le cas de la permaculture, ce mode de production dans lequel une biomasse diversifiée est produite en continu, en favorisant les interactions positives entre espèces. Une étude récente de l'INRA montre que ce type de production, complètement à

l'opposé de l'agriculture productiviste, peut dans certains cas être aussi rentable économiquement que l'approche traditionnelle. Il y a donc une place pour ce modèle, que l'on pourrait généraliser sur d'autres secteurs. Ainsi, à Irstea, nous travaillons sur un projet de bioraffinerie, basé sur une biomasse issue de déchets organiques, et couplant méthanisation et production de molécules plateformes pour la chimie en utilisant une technologie de rupture, l'électrosynthèse microbienne. Le principe est d'utiliser les propriétés de la vie pour inventer de nouvelles méthodes de production. Enfin, pour limiter l'impact de l'homme sur les grands cycles, de nouveaux outils d'incitation doivent se mettre en place pour que les acteurs économiques tiennent compte de la valeur économique réelle de la biodiversité dans leurs décisions. Par exemple, l'ONF a beaucoup réfléchi sur la façon de rémunérer les services d'épuration de l'eau, de l'air, et de stockage du carbone qui sont rendus par les forêts. Dans un autre registre, les techniques de génie végétal peuvent être plus efficaces en termes de rapport coût-efficacité que des aménagements en béton pour stabiliser des berges de rivière, prévenir les risques d'inondation ou purifier l'eau... Voilà quelques aspects, très différents de prime abord, mais qui se rejoignent dans l'idée que la biodiversité contribue à la performance économique des territoires, y compris lorsqu'on raisonne à court terme.

Concernant la Corse, avez-vous un exemple à nous donner ?

J'ai eu l'occasion de suivre il y a deux ans le travail d'une étudiante de master sur la façade maritime occidentale du Parc Naturel Régional de Corse. L'exemple est intéressant car le dispositif consistait à gérer conjointement les richesses naturelles et les richesses économiques, avec l'entrecroisement de trois démarches : l'inscription d'une partie du territoire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la réserve de biosphère de la vallée du Fangu, et la réserve naturelle de Scandola. Il s'agit d'articuler ces différents niveaux de protection en faisant en sorte que les habitants de ce type d'espace agissent simultanément pour préserver l'emploi mais aussi la biodiversité. Le travail permettait de mettre en place un dispositif efficace d'animation, en prenant en compte le comportement des organisations humaines (notamment en matière de gestion des ressources rares, en particulier la ressource en eau). L'étude prenait bien entendu en compte la forte pression touristique, puisqu'en Corse se croisent habituellement des agriculteurs, des touristes, des plongeurs, des randonneurs etc. Un des défis de ce projet était de coordonner diverses démarches de protection – écologiques – et des démarches beaucoup plus tournées vers l'économie. La Corse disposant d'espaces exceptionnels en termes de biodiversité, il était enthousiasmant d'impliquer la population pour appréhender collectivement l'ensemble de ces enjeux, parfois contradictoires. Rappelons qu'un PNR est avant tout géré par un ensemble de maires et d'élus locaux, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la construction de démarches de développement conciliant biodiversité et économie.

L'un des thèmes des prochaines assises est l'impact du changement climatique sur la biodiversité. Qu'en est-il vraiment ?

Ce qui est difficile dans cette question est de distinguer les effets ponctuels – dus par exemple à une sécheresse occasionnelle – de l'aspect climatique qui concerne le temps long et repose sur des grands cycles – impliquant l'ensemble du système Terre. D'où un débat difficile... Un exemple concret concerne les dépérissements d'arbres. Ainsi, l'INRA a montré que les dépérissements de résineux de l'est de la France identifiés dès les années 80, initialement attribués aux pluies acides, étaient liés à des sécheresses répétées. Lorsque 50 000 tonnes de bois dépéris doivent être exploitées rapidement pour ne pas les perdre ou éviter la dispersion de pathogène, il s'agit d'un problème éminemment économique ! Mais les causes de tels événements sont multiples, et en particulier la problématique climatique interagit de manière complexe avec les questions sanitaires, comme les attaques de champignons ou d'insectes ravageurs. Il faut donc comprendre que tout n'est pas forcément imputable au changement climatique, ce qui ne veut pas dire qu'il faut être sceptique sur sa réalité car même quand il n'est pas la cause du dépérissement, il reste un facteur facilitateur ! Les experts s'arrachent les cheveux pour savoir quelle stratégie de gestion adopter. Faudra-t-il planter des espèces méditerranéennes partout ? Faudra-t-il un jour planter des cèdres de l'Atlas aux abords de la Loire ? Des gens posent cette question aujourd'hui ! Il ne convient pas seulement d'importer de nouvelles espèces, ce que l'on appelle la migration assistée. Une autre stratégie consiste à jouer sur la variabilité de la ressource génétique, et sur le fait que les arbres ont une très grande plasticité phénotypique - comme beaucoup d'autres êtres vivants -, et peuvent s'adapter aux nouvelles conditions. Malgré ces différences d'approche, il y a consensus dans l'idée que plus on maintiendra la diversité, plus on aura de chances que nos forêts s'adaptent. Parmi les exemples de valorisation économique de la biodiversité, dans certaines régions on va chercher dans la forêt des essences de fruitiers sauvages que l'on peut utiliser comme porte-greffe pour créer des spécimens qui résisteront mieux à des pathologies nouvelles. Même si l'on ne sait pas encore quelle est la meilleure stratégie de reboisement face à la diversité des situations locales et des menaces, nous savons tout de même qu'il nous faut préserver un maximum de biodiversité pour avoir un maximum de ressources futures. Pour rester toujours dans le domaine de la forêt, citons un exemple avec le nématode du pin qui attaque les arbres d'Espagne, et qui remonte progressivement vers les Landes françaises du fait du réchauffement climatique. Nombre d'experts craignent une dévastation des forêts landaises à cause de ce vers. C'est pour cela que l'on cherche dans la nature des spécimens qui résisteront mieux à ce parasite.

Comment les territoires se préparent-ils au changement climatique ?

Dans nos recherches, nous travaillons sur les façons d'accompagner les acteurs gérant les territoires, en particulier les collectivités locales. Trois grands types de terrain d'expérimentation nous intéressent à Irstea : les terrains méditerranéens touchés rapidement par la sécheresse ; les terrains littoraux, comportant des

problématiques de montée des eaux, de tempêtes et de forte dynamique démographique ; et la montagne, dont les pentes impliquent de forts gradients de température. Il suffit d'un changement de quelques degrés dans la moyenne des températures pour décaler la stratification des écosystèmes de 500 mètres ! Les écosystèmes peuvent avoir à s'adapter très rapidement. On constate facilement que si les activités économiques sont basées sur les écosystèmes, tout peut se renverser extrêmement vite. On parle beaucoup de la question de l'enneigement pour les stations de sports d'hiver, mais une grande partie de l'emploi en montagne est conditionnée par la biodiversité (pastoralisme, foresterie, tourisme de nature). Le projet ADAMONT (pour Adaptation de la Montagne) qu'Irstea a lancé - soutenu par le ministère de l'environnement -, nous permet de travailler avec trois parcs naturels régionaux, et nous engage dans une démarche de construction de scénarii d'adaptation concernant notamment le tourisme, la foresterie, l'agriculture et la prévention des risques en montagne.

Propos recueillis par Julien Marié.



Jean-Marc Callois, crédit ML Degaudez - Irstea

VIII. LA VILLE D'AJACCIO

L'environnement naturel constitue l'une des richesses patrimoniales les plus importantes de la cité ajaccienne. Les zones naturelles représentent 85% de la superficie communale, avec près de 7 000 ha et une diversité des espèces végétales et animales exceptionnelle. La préservation de cette richesse, dans le cadre d'une mise en valeur maîtrisée et contrôlée, constitue l'objectif majeur de la Ville d'Ajaccio.

Ajaccio et la lutte contre les atteintes à nos écosystèmes

La ville d'Ajaccio dispose de 80 agents pour entretenir l'ensemble des espaces verts et des aires de jeux de la ville : **200 000 m² d'espaces verts, 3 500 arbres, une pépinière relancée sur 2,5 ha, 260 km de voiries à débroussailler et le site patrimonial des Milleli** qui représente 15 ha de végétation dont des oliviers centenaires.

Des actions concrètes

- Zéro phyto, pas de pesticides pour l'entretien des espaces verts
- Un éclairage public performant avec un passage au LED et une nouvelle gestion de la maintenance du réseau d'éclairage public
- Une gestion raisonnée de l'eau
- Un développement des modes de transport doux, favoriser les transports en commun
- L'amélioration de la performance énergétique des installations communales
- Développement de la flotte de véhicules propres (électriques, projet de véhicules alimentés à l'H2

Les plages ajacciennes, le fleuron du patrimoine naturel

Le littoral Ajaccien représente plus de **36 km** d'espaces variés et remarquables.

Une démarche de protection et de valorisation de ces milieux naturels a été engagée.

En 2016, le remodelage des plages a été plus réfléchi et plus respectueux de l'environnement (préservation des hauts de plage, moins de remodelage sur la plage du Grand Capo, moins de linéaire traité sur la plage du Ricanto).

Chaque plage nécessite un traitement particulier compte tenu de leur environnement propre. Comme par exemple la plage de St François (urbaine) et celle de Grand Capo (site Natura 2000).

Des actions concrètes

- Obtention du **label Pavillon Bleu** pour la plage du Trottet en 2017.
- Surveillance de la **qualité des eaux de baignade** et mise en place d'une étude dite « profils de plages » sur la vulnérabilité des différentes plages (déversement d'eaux pluviales, activités économiques, présence de réseaux d'eaux usées à proximité).
- Obtention en 2017 du **Label Grand Site de France du Grand Site Pointe de la Parata, îles Sanguinaires** pour une gestion adaptée.
- Préservation et valorisation du littoral occidental jusqu'à Capo di Feno.
- Aménagement contrôlé des secteurs urbanisés du littoral (route des Sanguinaires, partie urbaine du golfe, littoral du Ricanto).

Ajaccio, Ville jardin

Création d'un jardin d'acclimatation au Parc Berthault

Plusieurs espèces végétales plantées de manière réfléchie, plantations d'espèces mellifères favorisant la présence des abeilles et donc la pollinisation... Un outil pédagogique qui sera ouvert au public et aux scolaires.

Gestion différenciée des espaces verts de la ville

- Entretien des espaces verts adaptés à chaque quartier et à chaque espèce.
- Débroussaillage raisonné : la présence de l'herbe en ville ne signifie pas un quartier abandonné, elle participe à la biodiversité.
- Un plan de désherbage et d'élagage : il n'est pas bon d'élaguer trop souvent un arbre car cela le fragilise.

Réflexion sur la place de l'arbre en ville

La présence des arbres en ville apporte une qualité paysagère incontestable et joue un rôle au niveau du confort thermique des quartiers... le rôle de filtre, et participe à l'assainissement de l'air mais aussi à la réduction des températures. C'est pourquoi la Ville d'Ajaccio travaille sur plusieurs axes présentés ici visant à renforcer la biodiversité de son territoire.

Création d'une pépinière pour relancer une production de plants à base de graines adaptées au milieu local, pour diversifier les espèces, réduire les coûts et participer à une politique de renouvellement des plantations dans les différents parcs et jardins de la ville.

IX. LA CAPA : UNE VOLONTE D'EXEMPLARITE AFFIRMEE EN MATIERE DE PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis sa création, la CAPA (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien) s'est positionnée sur son territoire comme une collectivité innovante et exemplaire en matière de préservation environnementale.

Préserver un territoire aux atouts naturels certains

Entre mer et montagne, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien regroupe 10 communes de caractère. Ce territoire attractif aux paysages divers, à l'identité forte et au patrimoine architectural, historique, naturel et riche, regroupe une population de plus de 80 000 habitants. Bassin de vie le plus important de Corse - la ville d'Ajaccio, étant la plus peuplée de Corse -, il bénéficie de nombreux atouts et d'un potentiel certain dont un cadre de vie de grande qualité.

Sur ce territoire, la CAPA joue un rôle fondamental de mise en cohérence des politiques engagées au service des habitants avec pour but de construire un territoire autour de l'excellence. Transport, habitat, assainissement, protection de l'environnement, gestion des déchets, développement économique, numérique, sont les grands dossiers à la charge de cette collectivité.

Le SADE, la feuille de route de la CAPA, une démarche d'exemplarité

Le SADE définit les grandes lignes directrices de l'action publique communautaire dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique et des déplacements. Sa ligne directrice : mettre en œuvre une politique exemplaire, innovante et éco-citoyenne.

Elaboré en 2015, il constitue pour les années à venir la feuille de route de l'action communautaire de l'Agglomération en matière de développement territorial. L'objectif : optimiser, valoriser les atouts du territoire et préserver le cadre de vie exceptionnel dont jouit son territoire.

Pour l'année 2016, des actions "**exemplaires en matière environnementales**" ont vu le jour telles que la mise en route de l'aménagement d'une Zone d'activité Economique à Mezzana ; la création de la SPL Muvitarra, « navettes maritimes » ; l'élaboration d'une Charte d'aménagement commercial ; d'un schéma de développement rural et un schéma d'activités nautiques ; l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement, instance partenariale d'échange sur le territoire, en charge de l'évaluation du Programme Local de l'Habitat (PLH) ; la constitution de la Maison de l'Habitat Durable en plateforme de rénovation énergétique du pays ajaccien, observatoire de l'habitat, et l'instauration de la collecte en porte-à-porte.

Plus que jamais, la CAPA est le maillon indispensable à l'amélioration et la préservation de la qualité de vie des villes et villages de ce territoire aux multiples atouts.

Le plan de déplacements urbains, en route vers la mobilité durable

Créer les garanties d'une mobilité durable accessible à tous, c'est l'un des objectifs portés par le Plan de déplacements urbains de la CAPA. De la protection de l'environnement, à l'urbanisme en passant par l'accessibilité ou les nouvelles technologies, la mobilité regroupe des enjeux majeurs pour le développement du territoire.

Ce document stratégique pose les jalons d'une nouvelle façon de se déplacer, mais aussi une nouvelle façon de penser le territoire, où les frontières s'estompent grâce à une offre de transports efficace, cohérente et durable à l'image d'un projet de téléphérique présenté ce printemps en conseil communautaire.

La CAPA porteuse d'actions concrètes et fédératrices en matière de biodiversité

La CAPA est le maître d'ouvrage d'un projet de restauration du site Natura 2000 du Golfe de Lava (lauréate de l'appel à projets de la stratégie nationale pour la biodiversité) ; les travaux sont en cours de finalisation, pour un montant global de 733 407 € HT.

D'autre part, la CAPA est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin « Gravona, Prunelli, Golfes d'Ajaccio et de Lava » depuis 2013 et accompagne cette année la Commission Locale de l'Eau (CLE) dans l'élaboration de la stratégie de gestion du bassin versant ainsi que dans la réalisation de l'évaluation environnementale.

Par ailleurs, une étude pour l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du périmètre du SAGE sera finalisée au cours du 2^e semestre 2017.

De plus, une démarche de gestion intégrée des zones côtières est menée en lien avec l'élaboration du document d'objectifs des sites Natura 2000 en mer du Golfe d'Ajaccio (un partenariat avec la DREAL et l'Agence des Aires Marines Protégées a été formalisé en mars 2015 et un comité de pilotage de validation du tome 1 du document d'objectif a été organisé en mars 2017 dans les locaux de la CAPA).

Enfin, la CAPA a développé un projet d'éducation à l'environnement en milieu scolaire « Acqua linda » qui a été déployé pour la quatrième année consécutive. Plusieurs classes du territoire communautaire ont ainsi participé à des animations autour de l'importance des milieux aquatiques et maritimes. Une manifestation de valorisation de cette action a d'ailleurs été organisée le 8 juin 2017 sur le site Natura 2000 du Golfe de Lava, avec plus de 150 scolaires.

> LAVA, un site Natura 2000 : préserver la biodiversité

X. LES ACTIONS DU DEPARTEMENT DE CORSE-DU-SUD DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITE

Les espaces naturels sensibles

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Bien qu'il n'existe pas de définition réglementaire d'une Espace Naturel Sensible, un ENS est un espace :

- Comprenant un patrimoine naturel, géologique ou paysager à protéger
- Qui se révèle vulnérable ou menacé
- Ouvert au public, à des fins de découverte et de sensibilisation aux intérêts scientifiques, culturels, écologiques et paysagers.

La politique du Département de Corse-du-sud en matière de préservation des ENS

La loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, institue les « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), et confie aux Départements la compétence de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels en mettant en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Cette compétence ENS fait du Département un acteur majeur des politiques de protection des espaces naturels et de préservation de la biodiversité. A ce jour 68 sites sont labellisés par le Département de Corse-du-Sud représentant une superficie de 12 900 hectares dont le site de Tanchiccia qui sera visité lors de ces assises de la biodiversité.

L'action du Département de la Corse-du-Sud dans la lutte anti-vectorielle et la démoustication.

Depuis 2007, le Conseil départemental de la Corse-du-Sud est engagé dans une politique de démoustication et de lutte anti-vectorielle (lutte contre les moustiques vecteurs de maladies).

LA LUTTE ANTI NUISANCE

En milieu naturel

La connaissance très précise du milieu et des espèces permet une « lutte intégrée » aux populations larvaires de moustiques nuisants. Il s'agit d'une démarche d'écologie appliquée à réduire leur nuisance, dans le respect des milieux naturels.

Les traitements, effectués à l'aide d'insecticides biologiques, sont réalisés à très bas volume. L'identification systématique des espèces permet de cibler uniquement les espèces piquant l'homme.

En milieu urbain ou péri urbain

Contrairement à l'opinion publique, la nuisance d'origine humaine est la plus répandue et la plus nuisible, elle peut être à l'origine de nos interventions.

LA LUTTE ANTI VECTORIELLE

Depuis des années, la lutte anti-vectorielle se limitait à la surveillance et au traitement de l'Anophèle maculipennis. Depuis 2007 et l'incursion d'Aedes albopictus en Corse-du-sud, moustique exclusivement urbain qui colonise inévitablement et rapidement tous les réceptacles d'eau d'une zone urbanisée, notre collectivité a développé la création d'une cellule entomologique et d'une cellule informatique de gestion des données de terrain.

Le Département et les chemins de randonnées

Le Département de la Corse-du-Sud est un territoire à fort potentiel qui dispose de ressources naturelles, culturelles et patrimoniales remarquables. C'est aussi un espace idéal pour la pratique des activités de pleine nature qui en découlent.

Le Département souhaite ainsi créer un maillage solide sur tout le territoire entre l'offre « sports nature » et la découverte patrimoniale et culturelle tout en préservant son environnement.

Il s'agit de promouvoir le territoire dans son ensemble permettant ainsi de réguler les flux entre littoral et montagne et, en renforçant l'attractivité de territoires économiquement et démographiquement déficitaires, de favoriser l'émergence d'initiatives économiques.

Tenant compte de cette donnée, depuis 2007, le Département de la Corse-du-Sud s'est engagé dans une démarche partenariale (communes, intercommunalités, Parc Naturel Régional de la Corse...) qui a abouti à la création d'un réseau de sentiers de randonnée de plus de 2.000 km garantissant un réseau fiable et sécurisé de sentiers. Les sentiers pris en charge par le Département sont balisés, entretenus et équipés de signalétique. Plus de la moitié est accessible aux familles leur permettant ainsi de découvrir le patrimoine rural.

En complément de ces dispositifs de terrain, la démarche du Département consiste désormais à informer les pratiquants et les inciter à découvrir le patrimoine par une politique de valorisation numérique en complément de la signalétique patrimoniale installée dans l'ensemble des villages de Corse-du-Sud.

Ainsi le site internet www.rando-patrimoine.corsica a vu le jour. Cet outil permettra à tous les usagers de préparer leurs randonnées pour partir à l'aventure en toute sécurité !

XI. LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES POLITIQUES LOCALES POUR LES ECO MAIRES



Créée en 1989 à l'initiative d'une cinquantaine d'élus avant-gardistes sur les questions environnementales, l'Association nationale des Maires et des Elus locaux pour l'Environnement et le Développement durable - Les Eco Maires - réunit, à ce jour, près de 2000 collectivités (de toute taille, de diversité politique, de métropole et d'outre-mer) adhérentes et partenaires qui font des politiques environnementales et de développement durable une priorité de leur mandat.

Au service des élu(es) et de leurs collectivités, l'Association Les Eco Maires met en valeur des réalisations et des projets des collectivités locales et territoriales, mutualise et diffuse les expériences innovantes et les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement. Elle affirme le rôle des collectivités pour le développement durable et contribue sur la scène nationale et internationale à la réflexion sur les grands enjeux (biodiversité, énergie, espaces verts, nutrition, sport durable, climat, eau, océans et mer, forêt, agriculture, ruralité, urbanisme, mobilité, etc...)

A ce titre, le réseau mobilise les acteurs et décideurs locaux à préserver efficacement la biodiversité sur leur territoire et sensibilise ces derniers à mettre au cœur de leurs politiques publiques locales la préservation de leur patrimoine naturel. Elle organise depuis sept ans avec le Réseau IDEAL et IDEAL Connaissances, les Assises nationales de la biodiversité qui sont devenues un événement incontournable pour tous les acteurs mobilisés pour la préservation de la biodiversité.

Cette année, dans le cadre des Assises, l'association organise la deuxième édition du concours « Villes de Miel ». Récompensant les collectivités qui produisent leur miel local, ce concours a pour vocation de sensibiliser sur le rôle crucial des abeilles dans notre écosystème. L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) est partenaire de cet événement qui se déroulera en deux temps : le jeudi 6 juillet au matin auront lieu les dégustations des différents miels proposés par les villes candidates par les participants des assises ; et l'après-midi seront annoncés en plénière les résultats (cf page 13).

Retrouvez
Les Eco Maires
sur le stand n°17 !

XII. IDEAL ET SON RÉSEAU ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Le collaboratif comme credo !



L'échange de connaissances : c'est l'objectif permanent d'Hafsa Logerot qui anime le Réseau Espaces Naturels et Biodiversité. Grâce à ses actions, la plateforme recense toute l'actualité et les informations, études et retours d'expériences dans ce domaine permettant à chaque abonné d'avancer dans ses propres recherches. Les 2 500 utilisateurs (représentants 820 collectivités et organismes) reliés par la plateforme peuvent ainsi échanger leur savoir-faire entre eux.

Pour la plupart membres de collectivités territoriales (élus, techniciens...), d'associations, d'entreprises, et même du monde de la recherche... ils se connectent quotidiennement pour bénéficier des expertises du réseau. « *Les acteurs du monde de la biodiversité ont besoin chaque jour d'avancer dans leurs travaux, ce réseau est donc un outil qui fait progresser considérablement leur projet respectif* » assure Hafsa Logerot. Développer l'entraide professionnelle pour gagner du temps, démultiplier les capacités de travail en commun : voici les objectifs du Réseau Espaces Naturels et Biodiversité.

Le réseau dispose d'une plateforme web 2.0 qui sera, entre autres, de se constituer son propre réseau professionnel et de suivre des webconférences en live ou en replay (200h par an disponibles).

www.reseau-en.net



Médiateur des pratiques existantes et émergentes, IDEAL Connaissances a pour vocation d'accompagner l'échange de savoir-faire des collectivités territoriales et de leurs prestataires sur tous leurs domaines de compétences.

Convaincu de la nécessité de capitaliser l'intelligence collective, IDEAL, pionnier dans la mutualisation des connaissances, a fondé les premiers réseaux professionnels des collectivités territoriales, pour répondre à leurs besoins quotidiens, en développant 2 activités principales : l'animation de communautés professionnelles (mise en réseau sur le web, plus de 40 communautés) et la formation professionnelle des collectivités (mise en relation physique) via des séminaires de formation (en présentiel ou à distance, 180 par an, de 30 à 120 personnes) et l'organisation de colloques nationaux (25 par an, 150 à 10 000 participants).

IDEAL Connaissances permet aux collectivités territoriales de :

- Découvrir en ligne les savoir-faire de leurs domaines de compétences
- Utiliser des ressources clés via des bibliothèques numériques de documents inédits
- Ecouter les spécialistes de leurs thématiques d'action en colloques nationaux
- Se former par l'échange en rencontres techniques et séminaires
- Rencontrer les prestataires de chacun de leurs champs de compétences sur des salons
- Réfléchir et avancer sur des problématiques actuelles en groupes de travail collaboratif

XIII. ENTRETIEN AVEC STEPHANIE RUEL, DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Stéphanie Ruel est chef du service Prospectives, projets et accompagnement à la Direction du Domaine et du Patrimoine au Département de l'Essonne et présidente du Réseau Espaces Naturels et Biodiversité (IDEAL Connaissances). Le 31 mai 2017.

L'un des thèmes traités lors des prochaines assises concerne l'action collective (acteurs privés, publics, associatifs, scientifiques, civils) dans la reconquête de la biodiversité. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

C'est un thème qui me parle puisque je travaille au sein d'un Département - l'Essonne - qui est un acteur majeur et central des politiques environnementales. On est en effet là pour initier des actions en faveur de la reconquête de la biodiversité, en se plaçant dans un rôle de facilitateur. Nous pouvons d'abord aider financièrement les associations, celles qui font des études ou de la pédagogie. Nous soutenons aussi le monde scientifique à l'aide de conventions, notamment avec le conservatoire botanique. Sans oublier les acteurs publics, puisque nous finançons aussi certains projets provenant des intercommunalités, communes ou EPCI.

L'action collective existe et le Département soutient toutes les bonnes initiatives qui permettent au territoire de reconquérir la biodiversité. L'idée est de fédérer différents acteurs, par le biais de conventions avec des fédérations de chasse, de pêche, ou par des partenariats avec les PNR par exemple. Cette action collective est importante et doit être poursuivie car c'est la seule façon de parvenir à cet objectif de reconquête, sans oublier de se tourner vers le secteur privé. De façon globale, les actions de pédagogie et de sensibilisation concernent l'ensemble des publics.

Concrètement, quelles actions un Département comme celui de l'Essonne met-il en place ?

99 départements mènent une politique ENS (Espace Naturel Sensible) en France. Il y a donc un certain nombre d'initiatives réalisées... D'abord sur le volet pédagogie, nous avons mis en place une action – principalement au niveau des acteurs privés – autour des jardins naturels sensibles. Elle consiste à promouvoir un jardinage écologique et à valoriser ainsi les jardins se trouvant au beau milieu d'une ville, et qui représentent un potentiel extraordinaire en termes de biodiversité. Il s'agit de concilier jardinage et préservation de la nature. Mais d'autres actions sont possibles, comme la mise en place d'hôtels à insectes par exemple.

D'autre part, nous avons développé des conventions de biodiversité urbaine. L'idée générale est ici de replacer la nature en ville en développant des espaces

naturels au sein des collectivités. Le Département de l'Essonne encourage et développe ce type de projets. Toute initiative part d'un espace naturel sensible – qui est un espace à préserver – et se développe sur l'ensemble du territoire. Pour cela, il convient d'imaginer les bonnes pratiques à réaliser. Doit-on aller vers une gestion différenciée ? C'est ce genre de questions que nous nous posons, toujours dans un objectif positif, pour faire changer les pratiques durablement.

Egalement, rappelons que l'action du Département s'effectue dans le cadre d'un schéma qui comprend plusieurs actions. J'évoquais précédemment le partenariat passé avec le conservatoire national de botanique. Ce dernier rentre dans le cadre de plans de conservation des espèces et des habitats, dans le but de faire émerger des études sur certains secteurs, disposer d'une base et mettre en place *in fine* des plans de gestion. Parlons justement des conventions de gestion, avec la contractualisation de sites. Si dans un territoire se trouve un espace naturel remarquable, une synergie va être créée entre un PNR, une commune et un privé. Le Département est là pour l'initier. Il est aussi présent pour assurer la communication autour ou réaliser des actions d'entretien. Cette politique de gestion se déroule sur cinq à dix ans, dans l'objectif de pérenniser le site. Concernant son aménagement, on va de même lancer ou redynamiser des instances de concertation tant vers les acteurs locaux que vers la population. Le but est toujours d'échanger et discuter pour arriver à un consensus.

En Essonne, nous avons mis en place une politique ENS depuis 1989, qui est très connue des collectivités locales. Chaque commune possède un inventaire géographique des espaces naturels avec différentes typologies d'espaces (boisé, humide, agricole etc). Les collectivités ont ainsi délibéré pour définir cet inventaire sur leur territoire. Ensuite, la possibilité d'instaurer un outil – la zone de préemption – permet de contrôler le foncier et de constituer un patrimoine naturel d'intérêt communal. Les collectivités ont la possibilité de solliciter une aide financière départementale pour leur permettre d'acquérir, établir un plan de gestion et même aménager des espaces.

Plus de 1 534 hectares de nature ont été acquis par le Département, soit une quarantaine de sites. Un maillage à deux niveaux est donc conçu au niveau du territoire départemental pour relier tous les ENS entre eux et constituer un vrai réseau écologique en Essonne. D'où l'intérêt d'une action collective qui fait que chacun intervient à son échelon, du petit jardin privé jusqu'aux actions départementales, pour protéger aussi bien la nature ordinaire que la nature extraordinaire.

Quel message aimeriez-vous faire passer lors de ces assises ? Y a-t-il un sujet qui vous paraît particulièrement important à traiter à propos de la biodiversité ?

Ces assises ont pris une ampleur importante. Il y a une diversité des profils présents, il n'y a pas qu'une seule vision qui domine, c'est au contraire un lieu d'échange et de débats. Beaucoup d'actions sont présentées et le rôle des

collectivités y est valorisé positivement puisqu'elles jouent un rôle important dans la préservation et la protection de la biodiversité. Dans tous les sujets qui sont présentés, on sent cette volonté de maintien et de préservation des écosystèmes sur le long terme : la non-artificialisation des sols par exemple, ou le respect des règles d'urbanisme. Ce qui ressort des débats également est la nécessité de faire de la pédagogie pour permettre à la biodiversité d'émerger encore plus dans les projets. Pour cela, il faut qu'elle soit considérée positivement, et perçue comme un « plus » et non comme un frein. Autrement dit, il faut faire différemment et c'est peut-être le plus difficile car il faut mesurer les impacts de la biodiversité de façon positive. L'une des possibilités est de parler de plus en plus de la valorisation de la biodiversité dans les projets territoriaux à travers ses dimensions économique ou touristique, avec un regard à long terme.

Afin d'avoir justement cette vision à plus long terme, le Département de l'Essonne s'est doté d'un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS 2011-2021) sur une période de dix ans. Il a ainsi été défini plusieurs axes : l'un d'eux concerne le lien entre la population locale et la nature, un autre l'idée de solidarité territoriale. Face aux stratégies nationales liées à la biodiversité, le rôle du département est ainsi précisé car c'est un échelon pertinent et opérationnel de proximité et un outil d'aménagement du territoire qui soutient les collectivités.

Enfin plus généralement, un autre thème me semble important, celui de l'impact du changement climatique sur la biodiversité. Que pouvons-nous faire en tant que pouvoir public face à la disparition d'espèces ? Pour les collectivités du littoral, quelles mesures adopter face à la montée des océans ? Toutes ces questions méritent d'être traitées, le rôle des assises est d'engager un débat et de faire remonter les expériences de chacun.

Propos recueillis par Julien Marié.



XIV. INFOS PRATIQUES & CONTACTS

Contacts presse :

Julien Marié – Tél : 06 64 99 56 79 – relations-presse@idealconnaissances.com

Sophie Noël – Tél : 01 45 15 13 25 – s.noel@idealconnaissances.com

Cécile Hanier – Tél : 01 53 59 58 00 - cecile.hanier@ecomaires.com

Clothilde Bujoli-Biancardini – Tél : 06 29 57 09 51 - clothilde.bujoli-biancardini@ct-corse.fr

Joelle Borromei – Tél : 06 21 01 55 85 - borromei@oec.fr

Visuels : sur demande

Crédits photos : indiqués auprès de chaque photo.

Lieux et heures d'ouverture :

Adresse : Palais des congrès d'Ajaccio, Quai L'Herminier.

Le mercredi 5 juillet : de 8h30 à 18h30 ; puis à 20h, remise du prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes 2017, suivie d'un cocktail, à l'Hôtel de Ville d'Ajaccio.

Le jeudi 6 juillet : de 8h30 à 17h15 ; et diffusion en auditorium du film « Les îles de l'île » à 19h30.

Le vendredi 7 juillet est consacré aux visites de sites (cf guide du participant ; attention visite 9 annulée), inscriptions sur place.

www.assises-biodiversite.com

Merci à nos partenaires presse !



